



Fédésap

Fédération Française
des Services à la Personne et de Proximité

BULLETIN D'ADHESION 2017

Raison Sociale :		Nom Commercial :	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Tél :		Forme juridique : <input type="radio"/> SARL <input type="radio"/> SA <input type="radio"/> SAS <input type="radio"/> Autre	
Siret :		Code APE :	
Année de création de l'entreprise :			
Site internet :		Email contact :	

Nbre d'Agences * :	
Appartenance à un réseau : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Si oui, Nom du réseau :

Nom – Prénom du Dirigeant :	
Email :	
Téléphone Portable :	
Département d'intervention de l'établissement principal * :	
Type d'activité : <input type="checkbox"/> Mandataire <input type="checkbox"/> Prestataire <input type="checkbox"/> Mise à Disposition	Type de public accompagné : <input type="checkbox"/> Personnes dépendantes <input type="checkbox"/> Personnes handicapées <input type="checkbox"/> Vie quotidienne
Régime de service : <input type="checkbox"/> Déclaration <input type="checkbox"/> Agrément - Date de renouvellement de l'agrément : <input type="checkbox"/> Autorisation	

<input type="checkbox"/> Certification <input type="checkbox"/> Certification envisagée <input type="checkbox"/> Labélisation <input type="checkbox"/> Labélisation envisagée	Référentiel : <input type="checkbox"/> Cap handéo <input type="checkbox"/> Qualicert <input type="checkbox"/> NF Services <input type="checkbox"/> Qualisap
--	--

Nombre de clients :	C. A. de l'année N-1 :	€ (HT)
Nombre d'équivalent temps plein (ETP) :	Nombre de salariés, année N-1 (données DADS) :	
Nombre de salariés administratifs :	Nombre d'heures d'intervention en N-1 :	

** Pour les réseaux (franchisé, établissement secondaire, GIE...), un tableau à compléter vous sera adressé afin que l'ensemble de vos Agences puissent bénéficier des avantages de la Fédésap.*

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance de la Charte Ethique de la Fédésap et je m'engage à en respecter les différentes clauses.

FAIT A :

LE:

N° adhérent :

SIGNATURE :

CACHET DE L'ENTREPRISE :

Services proposés par l'entreprise

<p><u>Les services à la famille</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Accompagnement d'enfants dans leurs déplacements <input type="radio"/> Accompagnement d'enfants –de 3ans dans leurs déplacements <input type="radio"/> Assistance administrative <input type="radio"/> Assistance informatique <input type="radio"/> Cours à domicile et soutien scolaire <input type="radio"/> Garde d'enfants à domicile ou hors domicile <input type="radio"/> Garde d'enfants 	<p><u>Les services aux personnes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Accompagnement dans les promenades et les actes de la vie courante <input type="radio"/> Aide à la mobilité et transports <input type="radio"/> Assistance aux personnes âgées ou dépendantes <input type="radio"/> Assistance aux personnes handicapées <input type="radio"/> Conduite du véhicule personnel <input type="radio"/> Garde-malade <input type="radio"/> Soins esthétiques à domicile
<p><u>Les services à la vie quotidienne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Collecte et livraison du linge repassé <input type="radio"/> Courses et préparation des repas au domicile <input type="radio"/> Livraison de courses à domicile <input type="radio"/> Livraison de repas à domicile <input type="radio"/> Mise en relation <input type="radio"/> Surveillance et maintenance de résidence <input type="radio"/> Petits travaux de jardinage <input type="radio"/> Petits travaux de bricolage <input type="radio"/> Surveillance et maintenance de résidence <input type="radio"/> Téléassistance et Visio-assistance <input type="radio"/> Travaux ménagers et entretien de la maison 	



Fédésap

Fédération Française
des Services à la Personne et de Proximité

COTISATIONS Fédésap 2017 pour les entreprises de SAP

Cotisation adhésion	Nbre de salariés en ETP
<input type="checkbox"/> 160 €	Année de création
<input type="checkbox"/> 210 €	Moins de 10
<input type="checkbox"/> 370 €	De 11 à 20
<input type="checkbox"/> 475 €	De 21 à 30
<input type="checkbox"/> 630 €	De 31 à 50
<input type="checkbox"/> 525 € + 0.0525% du C.A.	De 51 à 250
<input type="checkbox"/> 1 575 € + 0.0425% du C.A.	Au-delà de 250 (plafonné à 15 750 €)
<input type="checkbox"/> 15 750 €	Dépassant les seuils précédents

BULLETIN D'ADHESION A NOUS RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT

MODES DE PAIEMENT

- Virement bancaire : IBAN FR76 3007 6020 2424 7456 0020 026 – Code BIC : NORDFRPP
- Chèque à l'ordre de la Fédésap à expédier accompagné de votre bulletin d'adhésion à : Fédésap – 31, rue Chaptal – 75009 Paris

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : contact@fedesap.org



Fédésap

Fédération Française
des Services à la Personne et de Proximité

CHARTRE ETHIQUE

Par la présente Charte Éthique, les membres de la Fédésap s'engagent à développer leur activité de Services à la Personne en promouvant sur leur territoire les valeurs de :

Proximité – Professionnalisation – Qualité - Innovation

Les adhérents de la Fédésap sont des TPE-PME positionnées sur le secteur d'activité économique des Services à la Personne. Le respect de la présente Charte Ethique, en complément des devoirs des acteurs du secteur, constitue un engagement nécessaire de chaque adhérent pour promouvoir ses activités professionnelles, défendre les consommateurs et les salariés.

Ainsi, par leurs engagements, ils permettent à la Fédésap de revendiquer une légitimité et une représentativité auprès du grand public, des professionnels et des institutionnels en lien avec le Service à la Personne.

I. Les membres de la Fédésap s'engagent à :

- respecter les valeurs portées par la Fédésap, et à les promouvoir au sein de leur entreprise tant vis-à-vis des clients que des salariés,
- respecter la réglementation en vigueur relative aux modalités d'exercice des activités (déclaration, agrément, autorisation...),
- garantir le principe de l'exclusivité des métiers de Service à la Personne tel que le prévoit la législation,
- rechercher la Qualité dans un processus d'amélioration continue du service rendu,
- accompagner tous les publics, y compris fragiles, par une offre de services adaptée,
- anticiper et s'adapter en permanence aux évolutions de notre secteur d'activité pour répondre toujours mieux aux attentes des clients,
- lutter contre l'économie souterraine en s'érigant contre le travail dissimulé,
- recruter, former puis professionnaliser les équipes,
- améliorer de façon constante les conditions de travail de ses collaborateurs.

I. Tout client doit bénéficier d'un service et d'un accompagnement individualisé de qualité adapté à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé

Ainsi, les membres de la Fédésap s'engagent à mettre en place une organisation permettant de :

- proposer et réaliser une prestation adaptée à la définition du besoin de chaque client,
- informer et accompagner le client dans sa recherche de financement(s),
- assurer la confidentialité des informations reçues de ses clients,
- ne communiquer aux salariés que les informations strictement nécessaires au bon déroulement de l'intervention.

II. Les membres de la Fédésap s'engagent sur une gestion du personnel responsable

- recruter, suivant un processus de sélection permettant d'apprécier les motivations, compétences et aptitudes de chaque candidat, ainsi que de leur qualification et expérience professionnelle,
- assurer un processus d'intégration permettant l'efficacité des engagements de l'entreprise tant sur le plan éthique que sur les conditions d'hygiène de santé et de sécurité au travail,
- avoir une politique formation adaptée à son offre de service permettant la professionnalisation de ses salariés,

- lutter contre l'isolement des salariés intervenant à domicile et favoriser la circulation des informations.

III. Les entreprises membres de la [Fédésap](#) s'engagent à mettre en place une politique qualité en adhérent à la Charte Qualité du secteur et en s'inscrivant dans une démarche certifiante. Ainsi à minima l'entreprise prend les engagements clients suivants :

- désigner un interlocuteur privilégié pour le client,
- mesurer régulièrement et au minimum annuellement la satisfaction client dans l'objectif d'assurer l'amélioration continue du service et à en communiquer les résultats,
- s'assurer de l'adéquation continue de l'intervention avec les besoins du client.

Ainsi, de par leurs actions, les membres de la [Fédésap](#) sont acteurs d'un projet de développement économique territorial créant des emplois locaux durables, non délocalisables, qui contribuent quotidiennement à favoriser le lien social et le bien-être tout en apportant des réponses à forte valeur ajoutée à des problématiques sociétales.

Cette Charte Éthique, accessible sur le site Internet de la [Fédésap](#), doit être lue et approuvée dans son intégralité par chaque nouveau membre qui la signe lors de son adhésion à la Fédération.

La signature de cette Charte Ethique autorise l'utilisation par ses membres du logo dédié de la [Fédésap](#) sur leur papier à entête.

*Je m'engage à mettre en œuvre et à promouvoir avec la plus grande détermination les présentes valeurs en les déclinant au sein de mon entreprise. **Par cet engagement, je deviens un acteur responsable du développement économique territorial. Créant ainsi des emplois locaux durables ; tout en favorisant le lien social.***

Je déclare avoir pris personnellement connaissance de la Charte Éthique de la [Fédésap](#).

Lieu : Date :

Cachet de la structure adhérente
Numéro d'adhérent :

Signature du Dirigeant :